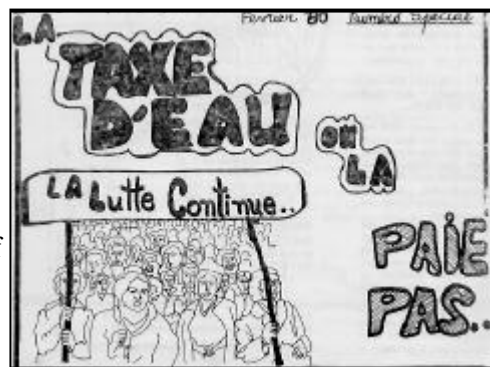


## Suite de l'historique de la lutte contre la Taxe d'eau

La lutte contre la Taxe d'eau prend un autre tournant au début des années 80 alors que la Ville de Montréal adopte le règlement #5483. Celui-ci permet dorénavant aux propriétaires d'immeubles de 10 logements et plus de percevoir la taxe d'eau directement des locataires. Les magouilles de la Ville se succèdent sous diverses formes, afin de tenter de casser le mouvement des assistés sociaux. Par contre, ceux-ci s'organisent et ripostent aux attaques !! L'OPDS continue à organiser des assemblées de quartier pour informer les personnes sur les développements au niveau de la lutte et pour continuer à développer une solidarité entre les assistés sociaux. L'OPDS crée aussi des liens avec d'autres groupes d'assistés sociaux et de défense de droit des locataires. Ensemble nous descendons dans la rue pour défendre nos droits !

**1980 :** On évalue à presque 10 000 assistés sociaux qui sont partie prenante de la lutte contre la taxe d'eau en ne payant pas leur compte de taxe. La Ville et le Ministère du revenu provincial tente, par une stratégie plutôt douteuse, de faire croire aux personnes à l'aide sociale qu'elles retireront plus de leur crédit d'impôt foncier (TP6), si elles paient leur taxe d'eau ! En faisant le calcul, il demeure évident qu'il reste plus des sous dans les poches des personnes en continuant de ne pas payer leur taxe d'eau.

**1981 :** « Drapeau, on en a plein l'dos, la taxe d'eau c'est trop ! ». C'est sous ce thème que l'OPDS a fait une conférence de presse le 19 février 81 pour dénoncer le règlement #5483. Cette nouvelle tactique de la Ville consiste à transformer les propriétaires, dont la valeur locative de leur immeuble s'élève à plus de 19 999\$, en percepteur de taxe au service de la Ville en échange d'un crédit de 10% sur leur taxe d'eau pour considérer les pertes engendrées lorsqu'un logement est vacant. Il était certainement prévisible que ce règlement aurait des conséquences désastreuses pour les locataires. L'OPDS organise donc une manif devant l'Hôtel-de-Ville de Montréal le 23 février 81, pour aller demander des comptes à Drapeau en pleine assemblée publique et pour dénoncer le règlement #5483. Le slogan de cette manif demeure : « La taxe d'eau on la paie pas, on lâche pas, UNIS NOUS VAINCRONS !! ».



En effet, les augmentations de loyer injustifiées et le harcèlement des locataires par les proprios n'ont pas tardé. Dans un premier temps, ils augmentaient le loyer et dans un deuxième temps, ils se présentaient chez les locataires avec un compte de taxe d'eau en exigeant le paiement de celui-ci sur-le-champs. Des proprios sont même allés jusqu'à se faire payer un taux d'intérêt par leur locataires qui ne pouvaient payer la taxe au moment même où ils la réclamaient. Les menaces d'expulsion aux locataires, le harcèlement constant des locataires, les hausses abusives, etc. Voilà autant de conséquences que Drapeau et Lamarre n'ont fait qu'accentuer en accordant ce pouvoir de perception aux propriétaires. Innocentes ces mesures ? Pas plus qu'elles ne le sont aujourd'hui à Montréal-Nord. Pendant ce temps, la Ville y réalise même une petite économie au niveau de son service de huissier, les proprios étant gratuit !

**1982 :** Au cours du printemps de 1982, le maire Drapeau et son acolyte Lamarre, essaient de faire adopter un amendement à leur règlement #5483 plutôt obscure. Cet amendement consiste à étendre à tous les propriétaires la procédure de perception des comptes de taxe d'eau. De plus, Drapeau et Lamarre ont essayé, au cours d'une assemblée publique de la Ville, de faire inclure ce règlement dans la Charte de la Ville de Montréal. Les comités logement ainsi que l'OPDS ont dénoncé de telles pratiques qui démontraient déjà, dans leur application à plus petite échelle, les abus auxquels faisaient face les locataires. Une manif d'une trentaine de personnes assistées sociales se tient devant l'Hôtel-de-Ville de Montréal, pour encore une fois dénoncer ces tentatives à peine masquées de la Ville, de briser la lutte de non-paiement de la taxe d'eau.

L'automne 82 est marquée par les élections municipales. Au niveau de la taxe d'eau, l'administration Drapeau-Lamarre reviennent à la charge en mettant de l'avant que la taxe d'eau sera uniforme pour tous les « contribuables ». L'OPDS, dénonce encore et toujours les politiques de la Ville.

**1983 :** En 1983, 9 000 personnes assistées sociales ne paient toujours pas leur compte de taxe d'eau. Les personnes âgées recevant le supplément du revenu sont maintenant harcelées par la Ville pour payer leur compte de taxe, la Ville ne

reconnaît plus, soudainement, l'incapacité de payer des pensionnés. En 83, il y a plus de 74 000 familles qui sont sur l'aide sociale à Montréal. Des pressions politiques sont faites au sein de différentes instances pour que la politique de tolérance de non-paiement de la taxe d'eau soit incluse dans la Charte de la Ville. En effet, bien que dans les faits cette politique de tolérance soit en place depuis 1974, elle n'est écrite nulle part donc réversible en tout temps par la Ville. De plus, beaucoup de familles ne se prévalent pas de cette exemption par manque d'informations.

Dans une lettre adressée à l'ADDS, Drapeau exprime clairement que nos manifs le dérangent de plus en plus « *Un échange de vues franc et courtois fait plus pour la bonne compréhension d'un problème que des défilés en pleine rue, qui créent plus de confusion que de règlement.* » Jean Drapeau, 31 janvier 1983. Comme si après presque 10 ans, Drapeau n'était toujours pas au courant des conditions de vie et des problèmes vécus par les assistés sociaux et les retraités. Nous sommes descendus dans la rue à maintes reprises jusqu'à maintenant, justement parce que les différentes administrations de la Ville faisaient et font toujours la sourde d'oreille et les innocentes qui ne sont supposément pas assez au courant de la situation pour la comprendre! Depuis 1974, les assistés sociaux ont maintenu une pression constante sur la Ville et c'est ce qui a fait en sorte que l'on obtienne une espèce de politique de tolérance de non-paiement de la taxe d'eau et ce, même si par moment la Ville, à coup de règlement, a essayé de briser le mouvement.

Le 11 avril 1983, les revendications étaient les suivantes : « *1. L'abolition de la taxe d'eau pour les assistés sociaux et les pensionnés à faible revenu. 2. Arrêt des procédures judiciaires à l'égard des assistés sociaux retournant sur le marché du travail. 3. Retrait des règlements #5483 et #5913. 4. Fin du harcèlement sous toutes ses formes (Avis de poursuite, Avis de saisie, Brefs d'assignation, etc.), autre revendication en 83, l'inscription de cette exemption dans la Charte de la Ville de Montréal.* ». L'OPDS, l'ADDS-MM, le Comité des assistés sociaux de Pointe St-Charles et les associations de locataires ont réussi à mobiliser plus de 300 personnes cette journée-là devant l'Hôtel-de-Ville. Le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) qui faisait partie des partis politiques de l'opposition, se battait pour l'abolition de la taxe d'eau à la Ville. Il posait donc des questions à l'administration Drapeau à l'intérieur pendant que nous étions dans la rue devant l'Hôtel-de-Ville. Il ne fallait tout de même pas trop se faire d'illusion sur ces derniers, puisqu'il faut bien garder à l'esprit, que le RCM a toujours été un parti politique avant tout, et un parti ce n'est pas un groupe populaire. Un parti cherche toujours à se faire des « amis » pour se faire élire quand vient le temps des élections !

**1984** : Le président du Comité exécutif, Yvon Lamarre, s'énerve suite aux pressions des assistés sociaux et des pensionnés concernant le non-paiement de la taxe par les pensionnés. M.Lamarre dit une grosse connerie en parlant des personnes âgées « *ce sont des gens respectables, des gens d'honneur, qui ne se plaignent pas, qui ont toujours accepté de payer leur taxe d'eau et vont continuer à le faire.* » L'année 84 en sera une de luttes bien sûr, mais en mettant un peu plus l'accent sur les personnes âgées qui se font systématiquement harceler par la Ville et ses huissiers.



Cette année sera aussi marquée par l'ouverture en juin, d'un nouveau local de l'OPDS à Montréal-Nord. La lutte contre la taxe d'eau s'étend alors dans cette ville là aussi, (à l'époque Montréal-Nord était encore une ville distincte de Montréal). C'est le début d'une lutte qui encore aujourd'hui est actuelle et pour laquelle nous ne devons pas baisser les bras !

Tout au long de cette lutte, l'administration Drapeau-Lamarre joue les compréhensifs conciliants devant les médias tout en continuant d'harcéler les assistés sociaux avec toutes sortes de procédures judiciaires. Au Conseil exécutif leurs paroles sont toutes autres. Il est très clair que la Ville n'a jamais eu l'intention à quelque moment que ce soit de faire de sa politique de tolérance de non-paiement un règlement officiel de la Ville. Il a toujours été clair aussi que la pression serait toujours maintenue sur les personnes assistées sociales afin qu'elles s'acquittent de leurs dettes.

**« LA LUTTE CONTRE LA TAXE D'EAU,  
UNE LUTTE À FINIR !!! »**

À suivre dans le prochain numéro de L'OPDS En Direct...